



Demi frere non reconnu et succession

Par **galilee**, le **20/01/2009** à **14:28**

bonjour,

suite au décès de mon père, j'apprends officieusement qu'il aurait eu un fils qu'il n'a jamais voulu reconnaître.

la succession a été réglé de son vivant. ce fils illégitime peut il réclamer aujourd'hui sa part? mon père a été insinéré et sa paternité n'a pas été établie de son vivant.

si je recherche mon demi frère aujourd'hui, cela aura-t-il une incidence sur la succession???

Merci à bientôt